

Complexe Sportif de Saint-Claude - Financement des installations du CO PSB Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville dans le cadre de la mise en jeu de la garantie d'emprunt

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis le mois de janvier 1992, la Ville assure le remboursement des annuités de l'emprunt contracté par le CO PSB. Cet organisme n'étant en effet plus en mesure de faire face aux échéances, la mise en jeu de la garantie est intervenue, conduisant la Ville à assurer le remboursement des échéances 1992 et 1993, soit à ce jour 896 820,55 F.

L'incapacité du CO PSB d'honorer sa dette est due principalement à une nette récession de la pratique du tennis, qui constituait l'une des sources principales de ses revenus, ainsi qu'à la concurrence de plus en plus vive existant sur le marché de la remise en forme.

En février 1993, le CO PSB s'était engagé à verser à la Ville une allocation mensuelle de 12 000 F, puis de 15 000 F.

Le 23 novembre, seuls deux versements de 12 000 F ayant été effectués, une réunion était provoquée avec les dirigeants du CO PSB et les présidents de sections du PSB.

Le vendredi 26 novembre, M. FUMEY, Président du CO PSB, confirmait les derniers engagements pris au cours de cette réunion et déposait au Service des Sports un chèque de 24 000 F et un courrier par lequel le club s'engage à verser :

- 66 000 F le 13 décembre 1993

- 30 000 F dès réception de la subvention Jeunesse et Sports (allouée au titre des CATE), ceci clôturant le versement 1993 pour un montant de 144 000 F

- en 1994, une somme totale de 156 000 F au moyen de versements trimestriels de 39 000 F.

Du fait de la situation financière actuelle du CO PSB et de celle que l'on peut envisager pour le proche avenir, la Ville de Besançon ne peut espérer un remboursement prochain des annuités réglées à la place de l'organisme. Il convient, conformément aux termes de la circulaire du 30 novembre 1988 du Ministère de l'Intérieur, que la dépense qui avait été imputée provisoirement au compte 511 «avances pour garanties d'emprunts» soit budgétisée au compte 2521 dans la prochaine délibération.

Je vous propose donc d'inscrire au compte 2521 la somme de :

300 000,00 F avance du 2/03/92

596 820,55 F avance du 28/01/93

896 820,55 F

-12 000,00 F chèque du 8/03/93

-12 000,00 F chèque du 8/04/93

-24 000,00 F chèque du 26/11/93

848 820,55 F

Il faut souligner que l'opération budgétaire sus-visée est une opération comptable indispensable qui ne prive pas la Ville par l'intermédiaire de son comptable de recouvrer ces sommes, si cela s'avérait un jour possible.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération, à savoir :

. **en recettes**, un crédit de 848 820,55 F au chapitre 925.5/108.20200 «provisions intégrées à la dotation»

. **en dépenses**, un crédit de 848 820,55 F au chapitre 925.5/252120200 «avances en garanties d'emprunts»

. **en recettes**, un crédit de 96 000 F au chapitre 925.5/2521.20200 «remboursement d'avances en garanties d'emprunts», ce qui permettra d'émettre les titres de recettes correspondant aux engagements du CO PSB et d'autoriser M. le Trésorier Principal de Besançon Municipale à mettre en oeuvre toute action permettant de recouvrer les sommes sus-indiquées.

M. MEUNIER : Je me sens obligé d'intervenir sur cette question qui est assez compliquée. Depuis notre élection en 1989, la situation du CO PSB est régulièrement revenue sur la sellette lors des différentes réunions de la Commission des Sports.

En 1990, nous avons délibéré pour renégocier l'emprunt en cours et étaler la dette. A cette époque, j'avais déjà indiqué que c'était reculer l'échéance. En 1991, le CO PSB remboursait difficilement l'annuité correspondant aux seuls intérêts d'emprunt, environ 200 000 F. Depuis 1992, la Ville se substituait au CO PSB pour payer l'annuité, à savoir plus de 300 000 F. En 1993, malgré de nombreuses réunions et les promesses des responsables du CO PSB et de leur président, les engagements pris ne sont pas tenus. Entre temps, la Ville a payé un audit sur la situation du CO PSB. De réunions en réunions, le dossier n'a pas évolué en bien si ce n'est qu'une fois de plus, la Ville est placée devant le fait accompli, à savoir régler une nouvelle annuité de 596 000 F, et ce je tiens à le dire pendant 18 ans.

Les structures du PSB club omnisports ne sont plus adaptées à la vie associative d'aujourd'hui, une enquête nationale le démontre de manière indiscutable. Ceci est d'autant plus vrai que dans le cadre du PSB il y a confusion entre sections sportives type sport de masse : athlétisme, football, handball, etc., tennis où il est déjà fait appel à des cotisations plus importantes, et des sections à vocation commerciale, style gymnasium, musculation, restauration. Une des causes principales du déséquilibre financier du CO PSB provient du poste salaires et charges qui est de plus de 550 000 F par an, soit le coût des annuités d'emprunt. Pourquoi tant de salariés ?

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui a le mérite de grandir le remboursement des mensualités de 12 000 F voire de 15 000 F qui ont fait l'objet de négociations. Par contre, cela ne va pas obliger le CO PSB à un effort de gestion plus rigoureuse puisqu'il sera acquis que la Ville se substituera chaque année pour la différence d'environ 440 000 F et cela pendant 18 ans. Cela est inacceptable par rapport aux autres associations sportives de la Ville, déjà parce que cela crée un précédent mais aussi parce que les autres subventions annuelles attribuées à celles-ci plafonnent désormais, rigueur budgétaire oblige.

D'autre part, en matière de section commerciale (gymnasium, restauration), ce n'est pas une saine concurrence vis-à-vis des sociétés privées qui, elles, ne bénéficient pas de subventions provenant de fonds publics.

Je souhaite donc que trois mesures complémentaires se joignent à ce rapport, à savoir, et nous l'avons demandé lors de la Commission des Sports à l'unanimité : mettre en demeure le CO PSB de présenter sous trois mois maximum un plan de redressement afin que le budget général de ce club soit équilibré, que la Ville ne verse plus, dans le cadre des subventions aux clubs amateurs, le montant attribué chaque année au PSB pour les clubs n'utilisant soi-disant pas les installations municipales, c'est le comble, à savoir 35 000 F, troisièmement, sans faire d'ingérence dans la vie des clubs, la Ville étant désormais partie prenante de fait dans la gestion de cette association, il serait souhaitable de désigner un élu municipal pour siéger au Comité Directeur du CO PSB et ce jusqu'à extinction de la dette vis-à-vis de la Ville.

Ces mesures sont des bases élémentaires pour une juste équité entre tous les clubs sportifs de la Ville, assumer nos responsabilités et défendre les intérêts des contribuables. Dernier point, en préparant mon intervention cet après-midi, je n'avais pas connaissance du gentil courrier que le CO PSB nous a adressé et que je viens de parcourir. Je laisse les conseillers en tirer les conclusions qui s'imposent.

M. LE MAIRE : Monsieur MEUNIER, j'avais cru vous voir figurer parmi les auteurs de la plaquette que nous avons tous sous les yeux sous la rubrique football, le Président B. MEUNIER, c'est vous ?

M. MEUNIER : Je parle d'autant mieux du PSB que j'ai assumé pendant deux années, jusqu'à la fin de la saison dernière la présidence de la section football. Le document qui nous est remis aujourd'hui date de l'année dernière. Ceci étant, je parle en connaissance de cause puisque chaque président de section étant membre d'office du Comité Directeur du CO PSB, j'ai pu voir ce qu'était la gestion du CO PSB pendant un an, la deuxième année j'ai préféré rester chez moi. Je vous dis simplement qu'il faut faire attention. Il faut savoir aussi que le PSB est actuellement en cessation de paiement, il ne faut pas avoir peur de le dire. Ce serait une société privée, elle serait déjà dans le petit journal.

M. LE MAIRE : Merci de ces renseignements mais j'avais cru que c'était le numéro 40 «spécial anniversaire 1993». J'étais donc surpris de vous voir encore président puisque je savais que vous n'y étiez plus depuis la fin de la saison dernière.

M. GRAPPIN : Je voudrais répondre à M. MEUNIER parce qu'il a annoncé certaines choses qui ne sont pas justes. Quand il nous dit que la Commission des Sports a émis à l'unanimité un certain nombre de propositions, ce n'est pas tout à fait juste. La dernière Commission des Sports, à laquelle M. MEUNIER n'assistait pas, a pris un certain nombre de décisions mais pas la totalité de ce qui vient d'être dit. Effectivement, on regrette tous la situation actuelle du CO PSB et on a demandé qu'on nous soumette un programme de redressement, ce qui est tout à fait normal. Mais je voudrais aussi rappeler à M. MEUNIER que la convention qui est si défavorable à la Ville de Besançon aujourd'hui, a été négociée il y a quelques années et signée par le Maire actuel. L'opposition à l'époque avait émis quelques réserves. En ce qui concerne le cautionnement par les collectivités locales des emprunts réalisés par les associations sportives, et vous le savez bien Monsieur MEUNIER, il y a aujourd'hui une loi qui l'interdit.

Une autre observation : en supposant que la Ville le puisse, parce que ce n'est pas évident, je ne suis pas sûr que les services municipaux soient favorables à l'idée de récupérer les installations car on a déjà pas mal de difficultés pour entretenir le patrimoine sportif. Cela ferait encore d'autres locaux à entretenir et la Ville serait certainement obligée de les concéder. Je voudrais aussi rappeler à M. MEUNIER que c'est lui qui a négocié la convention à l'époque, quand les difficultés financières ont commencé à apparaître. Il a eu le courage de démissionner. Mais le président actuel travaille bénévolement et passe quand même pas mal de temps pour essayer de redresser le CO PSB.

M. LE MAIRE : De toute façon, nous ne portons pas de jugement sur le Président, ni l'ancien, ni le nouveau car il est très difficile d'être président d'un club et surtout d'un club omnisports.

M. NACHIN : Je voudrais dire qu'effectivement c'est une question dont on a discuté à plusieurs reprises à la Commission des Sports. Lors de la Commission du Budget, je m'étais abstenu sur cette question afin de manifester mon désaccord face à la désinvolture avec laquelle le Président du CO PSB se comporte vis-à-vis de la Ville de Besançon en ce qui concerne les remboursements qui sont à effectuer. Je pense de toute façon qu'il fallait se mettre d'accord avec le CO PSB pour récupérer au moins ce qu'on est en droit d'attendre d'eux.

M. LE MAIRE : Il n'est pas toujours évident de gérer les finances des clubs !

M. LAGRANGE : Juste un mot pour dire à notre ami Bernard MEUNIER que je comprends parfaitement son souci mais surtout pour dire à notre ami GRAPPIN que je le remercie quand même de souligner, et en toute objectivité je le reconnais, l'avis émis par la Commission des Sports à l'unanimité, la dernière dont je faisais partie.

En l'absence de notre ami Vincent FUSTER, je tiens à souligner l'unanimité complète de la Commission des Sports sur le problème.

M. LE MAIRE : Je rappellerai simplement que lorsque les difficultés sont intervenues au sein du PSB, fin 1984-1985, nous en avons été saisis et ce Conseil Municipal avait voté à l'unanimité de ne pas laisser tomber ce grand club bisontin et faire en sorte qu'on puisse continuer à le faire jouer sur tous les terrains. Ce club avait un projet un peu démesuré peut-être par rapport à ses finances : nous le leur avons dit à ce moment-là et je connaissais très bien déjà le président de l'époque. La Ville tient ses engagements vis-à-vis de la banque mais sollicite constamment le remboursement des sommes avancées, et le respect par le CO PSB des engagements qu'il a pris. J'ai d'ailleurs ici ce soir le chèque prévu de 66 000 F pour le 13 décembre, comme indiqué dans le rapport. Vous voyez donc que, malgré des difficultés financières, les responsables du CO PSB font le maximum pour répondre à leurs engagements. En tout cas, je pense que nous continuerons, c'est très difficile c'est vrai, à supporter cela car nous nous sommes engagés, et nous ne sommes pas les seuls, et nous pensons que c'est un grand club qui ne saurait disparaître.

M. MEUNIER : Je souhaiterais, et je pense que la Commission des Sports a le même avis, que l'on intègre à cette délibération que nous soit transmis dans les trois mois un plan de redressement. Je connais la situation, il y a des efforts à faire mais il y a possibilité de serrer le budget. C'est la base élémentaire sinon on est parti pour régler pendant 18 ans les annuités d'emprunts.

M. LE MAIRE : Je ne pense pas que nous puissions, au niveau du Conseil Municipal, faire des propositions d'amendement comme le souhaite Bernard MEUNIER. Je crois qu'il faudrait revoir ce problème en Commission des Sports et nous proposer ultérieurement quelque chose de précis, car ne connaissant pas le fond du problème, pour la plupart d'entre vous, il est difficile de se prononcer. Nous les talonnons constamment vous le savez bien, et nous essayons de récupérer le maximum.

Je souhaite donc que les propositions de notre collègue MEUNIER soient examinées en Commission des Sports.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention, adopte ces propositions.